L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 SEPTEMBRE 1844.

R BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT

ournal quotidien, une année d'avance $12
ournal de la campagne, deux fois par
semaine, une année d'avance, 5
ces termes de l'abonnement sont pour une année. Aucune
souscription, soit au journal entièrement, soit aux annon-
ces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de
l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une
semaine avant l'expiration de l'année.
ANNONCES.—Une pauvre par carré de chaque langue,
pour la premier insertion, et cinquante cents pour chaque
insertion subséquente. Tout changement considérable dans
annonce originale devra être payé comme une nouvelle
annonce. Un carré est de DIX lignes ou moins.
ANNONCES pour l'année aux mêmes conditions.—Les artisans
et marchands demeurant à plus de 200 les Banques,
employeurs d'assistants et autres institutions publiques,
$100 chacun pour annonce, bâtiment et bateaux à vapeur,
villes maisons de commerce faisant la commission, $40. Ces
conditions ne seront changées en faveur d'aucun.
Le prix de ces annonces aux avis extimés à un an
est chaque fois exprimé ci-dessus.
LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles
exigeant plus d'attention du public, les ventes d'immeubles,
changements de noms, avancés signés par des personnes, les an-
nonces de théâtres, &c. &c., seront payés à raison des an-
nonces ordinaires.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles
ne seront insérées que par carré pour chaque insertion.
LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle,
entre, pourront être admis, pourtant le double du prix des
annonces ordinaires et d'avance.
LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des
affaires d'un abonné d'année, telles que ventes à l'encan
par autorité de justice, ventes de plantations et habitations,
maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, ordon-
nes marrons, animaux égarés ou égarés ou autres, ordon-
nances, publiques, ou d'autres de même nature, seront payées
à raison de DIX cents par ligne de chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de leur in-
sertion seront publiées pendant un mois et devront être
payées en conséquence, pourvu toujours d'une soustraction dans
les prix. Les personnes qui ne donneront pas d'ordre
contraire y gagneront.
AUCUNE ANNONCE ne falsifiera son publicité, à moins
que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, excepté
d'un répondant.
LES THÉATRES et autres en trois ouvertes pour l'amu-
sement public, faisant insérer chaque jour le nom de leurs
acteurs, pendant la saison, les plaindre payer un $ a.
LES ANNONCES de ces théâtres seront simples, publiques et
toutes annoncent une nature spéciale, payées au double du
prix ordinaire.

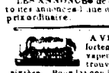

A VENDRE. Le steamboat DR. KOLA, fortement construit, avec une machine à
vapeur, de la force de 40 chevaux, et qui est actuellement
trouve maintenant en bonne condition de navi-
rière. Pour les conditions, s'adresser à
9 août W. T. BUCKNALL & Co.

CABOTAGE.

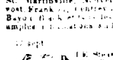

POUR LES ATTAKAPAS.—Le nouveau
LEVI MOORE, capitaine E. W. Potter,
est maintenant à son poste à la levée du Canal, et
partira pour le reste du voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
16 sept WM. H. AVERY, en charge.

MALLE DES ETATS-UNIS.
PAQUEBOT MALLE POUR LA COTE. DONALD
SONVILLE, BATON ROUGE, Portland
son, Bayou Sara, Pointe coupee, Tunica
et Fort Adams.—Le magnifique bateau à va-
peur ALEXANDRE SOUBY, capt. Simon,
effectua bella Nouvelle Orleans pour les ports ci-dessus tous
les Jeudi, à 4 heures à l'horloge de la Poste. Pour fret ou passage
s'adresser à bord ou à MM. Lafitte et Ce, rue Bienville.
Le Souby partira de Bayou Sara Dimanche matin. Pour fret ou passage
s'adresser à bord.
17 sept WM. H. AVERY.

PAQUEBOT MALLE POUR LA COTE. DONALD
SONVILLE, BATON ROUGE, Portland
son, Bayou Sara, Pointe coupee, Tunica
et Fort Adams.—Le magnifique bateau à va-
peur ALEXANDRE SOUBY, capt. Simon,
effectua bella Nouvelle Orleans pour les ports ci-dessus tous
les Jeudi, à 4 heures à l'horloge de la Poste. Pour fret ou passage
s'adresser à bord ou à MM. Lafitte et Ce, rue Bienville.
Le Souby partira de Bayou Sara Dimanche matin. Pour fret ou passage
s'adresser à bord.
17 sept WM. H. AVERY.

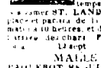

MALLE DES ETATS-UNIS.
STEAMER BRILLIANT
PAQUEBOT REGULIER. Pour la cote
Domitionville, Baton Rouge, Fort Hol-
son, Bayou Sara et Tunica. Partant
tempo que le Brillant sera en reparation,
ses chez ST. LANDRY, Bateau, pour le
place et partira de la Nouvelle Orleans tous les mercredi
matin, à 10 heures, et du Bayou Sara tous les samedi après
midi, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord
17 sept WM. H. AVERY, en charge.

MALLE DES ETATS-UNIS
PAQUEBOT MALLE POUR LA COTE. DONALD
SONVILLE, BATON ROUGE, Portland
son, Bayou Sara, Pointe coupee, Tunica
et Fort Adams.—Le magnifique bateau à va-
peur ALEXANDRE SOUBY, capt. Simon,
effectua bella Nouvelle Orleans pour les ports ci-dessus tous
les Jeudi, à 4 heures à l'horloge de la Poste. Pour fret ou passage
s'adresser à bord ou à MM. Lafitte et Ce, rue Bienville.
Le Souby partira de Bayou Sara Dimanche matin. Pour fret ou passage
s'adresser à bord.
17 sept WM. H. AVERY.

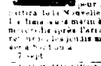

MALLE DES ETATS-UNIS.